



**Centre Protestant des
Vacances (CPV)**



Centre Protestant des Vacances (CPV)

Qu'est-ce que le Centre Protestant de Vacances (CPV)?

Pendant les vacances scolaires, le CPV organise depuis plus de 50 ans des camps pour les enfants et les jeunes de 4 à 18 ans, en Suisse comme à l'étranger. Ces camps sont essentiellement dirigés par des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Ils proposent différentes activités permettant aux enfants et aux jeunes de découvrir des lieux inconnus et d'élargir leur horizon. En plus du comité, l'association emploie près de dix collaboratrices et collaborateurs chargés de former et de soutenir les jeunes responsables des camps. Chaque année, plus de 2000 enfants et jeunes participent aux camps et plus de 350 d'entre eux sont formés par des collaborateurs adultes à titre de responsables de camps.



Comment le CPV met-il en œuvre la participation?

Les jeunes conçoivent les camps.

Les camps du CPV sont planifiés, organisés et réalisés en grande partie par des jeunes responsables. De plus, pendant la durée de ces camps, ils assument la responsabilité des enfants et jeunes participants. L'organisation des camps comporte pour les responsables le choix des thèmes et ateliers ainsi que la réalisation d'animations. En bref, ils aménagent activement le travail avec les enfants de A à Z.

Durant les camps, eux aussi placés sous le signe de la participation, chacun a droit à la parole.

Ces camps sont placés sous le signe de la participation. Dans le cadre du programme général, les enfants et les jeunes ont le loisir de proposer des activités, de contribuer à l'élaboration des menus ou de planifier les activités en soirée. À la fin de chaque camp, un questionnaire est distribué afin que les enfants et les jeunes puissent communiquer le type de camp qu'ils souhaitent ainsi que les activités qu'ils aimeraient pratiquer. Ces propositions sont ensuite consignées et évaluées par les responsables et les collaborateurs professionnels.

Les jeunes sont intégrés au comité supérieur.

Même hors du cadre des camps de vacances, les jeunes disposent d'un droit de codécision au sein de l'association. En plus de leur travail de responsables de camps, ils ont la possibilité d'intégrer le comité supérieur de l'association. Ce comité siège une fois par mois et discute des thèmes et des orientations pertinents pour l'association. Ainsi, les jeunes exercent une influence directe sur l'association dans son ensemble.